

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^{lle}

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à l'élaboration du PPR T les Personnes et Organismes Associés (POA) ont été consultés d'octobre à décembre 2018. La commune de Dauphin a ainsi été saisie par avis, le conseil municipal disposant de 2 mois pour se prononcer et émettre un avis. Ainsi, en l'absence d'avis émis dans le délai imparti celui-ci est réputé favorable. Le tableau synthétisant les avis des divers POA est joint à ce registre (2 feuillets)

le commissaire enquêteur

[Signature]

Audibert du 21.05.2019

Je continue de bien ~~vous~~ vous demander de baser le PPR T sur les installations de 2019 et non de l'année d'entrée en vigueur du nouveau code miniers.

De diffuser plus largement les informations sur les risques. Et la mise en pratique d'exercice et test de prévention.

Je note que le compte rendu du 6 décembre p 5/5 la commune de St Etienne (qui ne fait plus parti des PPR T) indique qu'elle peut utiliser un outil de télé alerte merci à elle.

[Signature]

27.05.2019

Mme Mylène MARCHETTI, société TECHNIPIC pour les comptes de GEOSPEC et TOTAL rappelle la présence de la canalisation TRANSETHYLENE (TOTAL) sur les communes concernées par ce PPR (à l'exception de Volx).

[Signature]

m.marchetti@total.com

28 mai 2019 - 9h

Permanence du commissaire enquêteur

[Signature]